

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTS DEPARTEMENTS MINISTERIELS DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS
BUDGETAIRES 2016 & 2017
(Financement PAGIPG)

**RAPPORT D'AUDIT DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE
(MISP)**

RAPPORT DEFINITIF

Mai 2020

Marché N°065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	18/11/2019
Rapport provisoire	19/11/2019
X Rapport définitif	26/05/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo
– 02 BP 1913 Cotonou_Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Rue MAOGA HOUNTIGOME LOME
– 06 BP 60535 Lomé Tel (00228) / 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES (France) Tél : (33)0781018628

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0074633-00

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	11
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	11
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de passation des Marchés Publics (PPM).....	11
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	11
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	12
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	12
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	17
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	17
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	19
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	19
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	20
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes	22
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	23
8.5.	Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés.....	24
IX.	ANNEXES	25

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**
08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76
Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 1), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit du Ministère de l'Intérieur et de Sécurité Publique (MISP).

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante, et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;

- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public du Ministère de l'Intérieur et de Sécurité Publique (MISP) pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	3	536 807 910
	Marchés de la population mère	4	540 519 600
	%	75,00%	99,31%
2017	Marchés audités	4	885 336 600
	Marchés de la population mère	4	885 336 600
	%	100,00%	100,00%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du MISP sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	GG	3	3	0	0	0
Total général		3	3	0	0	0
%		100%	100%	0%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ favorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage déterminé dans le tableau ci-dessus de la procédure qualifiée de régulière sous réserve de quelques non-conformités ou de pièces manquantes, nous estimons que l'unique procédure étudiée, a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ Gestion budgétaire 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du MISP sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AO	4	0	4	0	0
Total général		4	0	4	0	0
%		100%	0%	100%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées d'irrégulière, nous estimons que la totalité des procédures n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Marché par Entente Directe	536 807 910	3	536 807 910	3	100,00%	100,00%
	Demande de cotation	3 711 690	1	3 711 690	1	100,00%	100,00%
	Total général	540 519 600	4	540 519 600	4	100,00%	100,00%
2017	Appel d'Offres Ouvert	885 336 600	4	885 336 600	4	100,00%	100,00%
	Total général	885 336 600	4	885 336 600	4	100,00%	100,00%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	536 807 910	3	536 807 910	3	100,00%	100,00%
	Services	3 711 690	1	3 711 690	1	100,00%	100,00%
	Total général	540 519 600	4	540 519 600	4	100,00%	100,00%
2017	Fournitures	885 336 600	4	885 336 600	4	100,00%	100,00%
	Total général	885 336 600	4	885 336 600	4	100,00%	100,00%

Commentaire :

Compte tenu du volume peu significatif des marchés passés au titre des périodes étudiées (2016 & 2017), nous avons purement et simplement fait un contrôle exhaustif.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ Gestion 2016

Echantillon MISP 2016						
	Référence	Objet	Type Marché	Mode de passation	Attributaire	Montant
1	N° 140/MEFPD/MISPC/D NCMP/SP	ACQUISITION DES MATÉRIELS DE SÉCURITÉ AU PROFIT DE LA POLICE NATIONALE	Fournitures	Marché par Entente Directe	MAGFORCE	248 017 150
2	N° 141/MEFPD/MISPC/D NCMP/SP	FOURNITURE DE 10 VEHICULES LÉGERS PICK UP MONO CABINE	Fournitures	Marché par Entente Directe	CFAO MOTORS	211 990 760
3	N° 307/MEF/MISP/DNC MP/SP	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES GROUPES ÉLECTROGÈNES (BÂTIMENTS CENTRAL R+7 & ANNEXE) DU MISP	Services	Demande de Cotation	ETS RAMALA	3 711 690
4	N° 298/MEF/MISP/DNC MP/SP	FOURNITURE DE TROIS (03) VÉHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINES	Fournitures	Marché par Entente Directe	CFAO MOTORS	76 800 000
						540 519 600

Commentaire :

3 marchés ont été communiqués aux auditeurs sur les 4 demandés.

L'unique marché non communiqué est le marché N° 307/MEF/MISP/DNCMP/SP relatif à l'entretien et la maintenance des groupes électrogènes (bâtiments central r+7 & annexe) du MISP attribué à l'établissement RAMALA pour un montant de 3.711.690 F CFA TTC.

Les 3 marchés étudiés ont été passés au terme de 3 procédures distinctes comme la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	GG	3	3
	Total général	3	3

➤ Gestion 2017

Echantillon MISP 2017						
N°	Référence	Objet	Type Marché	Mode de passation	Attributaire	Montant
1	N° 155/MEF/MIS P/DNCMP/SP	ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES D'INTERVENTION DIVERSE DE MARQUE TOYOTA HILUX 4X4 DE TYPE PICK UP MONO CABINE	Fournitures	Appel d'Offres Ouvert	UNIVERS AUTO	59 600 000
2	N° 190/MEF/MIS P/DNCMP/SP	ACQUISITION DE 20 VÉHICULES 4X4 PICK UP SIMPLE CABINE AU PROFIT DE LA DGPN	Fournitures	Appel d'Offres Ouvert	LES BAGNOLES	497 515 000
3	N° 325/MEF/MIS P/DNCMP/SP	ACQUISITION DE CINQ VÉHICULES DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES (VSAV) DE MARQUE NISSAN URVAN AU PROFIT DU PCEI-FSP	Fournitures	Appel d'Offres Ouvert	SONAEC	285 000 000
4	N° 508/MEF/MIS P/DNCMP/SP	FOURNITURE DE PAQUETAGE (TENUE) AU PROFIT DES SAPEURS-POMPIERS	Fournitures	Appel d'Offres Ouvert	SOCIETE BEIC SRL	43 221 600
TOTAL						885 336 600

Commentaire :

Tous les marchés demandés ont été communiqués aux auditeurs.

Les quatre (04) marchés étudiés ont été passés au terme de 3 procédures distinctes comme la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AO	4	3
	Total général	4	3

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE (Réf/ C1 à C8)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO				Indisponibilité du rapport d'activité sur l'exécution du PPM
		C4	OK				RAS
		C5	OK				RAS
		C6	OK				RAS
		C7	OK				RAS
		C8	KO				Défaut de publication des procès verbaux d'attribution provisoire et des avis d'attribution définitive

Légende

<u>C1</u>	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
<u>C2</u>	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)
<u>C3</u>	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
<u>C4</u>	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
<u>C5</u>	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)
<u>C6</u>	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)
<u>C7</u>	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatique.
<u>C8</u>	Publication des décisions d'attribution

Mettre <OK> si satisfaisant, <KO> si non

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	63,00%	53,00%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert, des procédures de demande de cotation et des procédures d'entente directe. **(Voir en annexe 4 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de passation des Marchés Publics (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP du MISP. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP. Les marchés audités ont été tous inscrits dans le PPM des gestions budgétaires en étude.

A l'issue de notre revue, nous n'avons pas de commentaire à faire.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par le ministère comme suit :

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2016 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2016 a été faite que pour deux marchés sur les trois étudiés (du fait d'informations manquantes).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 41 jours environ. Ce délai n'appelle de notre part aucune observation particulière.

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 a été faite que pour deux marchés sur les quatre étudiés (du fait d'informations manquantes).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 314 jours environ. Ce délai à notre avis est très long au regard du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 5

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

A la suite de nos travaux, l'audit n'a pas d'observation à formuler.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Dans l'échantillon d'audit, aucun marché n'a été passé par Appel d'Offres Restreint.

PROCEDURE DE GRE A GRE

➤ **Gestion 2016**

Parmi l'échantillon communiqué (04 marchés), trois (03) marchés ont été passés par gré à gré.

La proportion des marchés passés par entente directe dans l'ensemble des marchés passés au titre de la gestion 2016, s'analyse à travers le tableau ci-après :

Montant total de l'ensemble des marchés (population primaire) de l'AC au titre de 2016	Montant total de l'ensemble des marchés de gré à gré (population primaire) de l'AC au titre de 2016	%
540 519 600	536 807 910	99,31%

Commentaires :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les marchés passés par entente directe représentent 99,31% de l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire 2016.

Cette situation constitue une violation de l'article n°51 du CMP qui stipule que «la DNCMP veille à ce que, sur chaque année budgétaire et pour chaque AC, le montant additionné des

marchés de gré à gré ne dépasse pas 10% du montant total des marchés publics passés République du Bénin..... Tout marché conclu selon cette procédure de gré à gré est communiqué à l'ARMP..... Dans l'hypothèse où une AC solliciterait auprès de la DNCMP une autorisation de passer un marché de gré à gré, alors que le seuil des 10% ci-dessus visé serait franchi, la DNCMP, sauf dans l'hypothèse où l'autorisation est refusée, a l'obligation de saisir l'ARMP qui doit probablement valider la procédure». Dans le cas d'espèce, nous n'avons pas observé le respect de cette disposition.

Marché N° 140/MEFPD/MISPC/DNCMP/SP relatif à l'acquisition des matériels de sécurité au profit de la police nationale MAGFORCE 248.017.150 F CFA TTC

Il s'agit d'un marché passé par la procédure d'entente directe avec mise en concurrence justifiée par l'urgence impérieuse.

Pièces manquantes :

- La notification du marché ;
- La preuve d'information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre.

Les points forts (forces) relevés

- L'inscription du marché dans le PPM ;
- L'autorisation préalable de la DNCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

Les conditions du recours au gré à gré sont respectées au regard de l'article 49 du CMP.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

Marché N° 141/MEFPD/MISPC/DNCMP/SP relatif à la fourniture de 10 véhicules légers pick up mono cabine attribué à CFAO MOTORS pour un montant de 211.990.760 F CFA TTC.

Il s'agit d'un marché passé par la procédure d'entente directe avec mise en concurrence.

Pièces manquantes :

- Rapport spécial justifiant le recours à la procédure de gré à gré ;
- La notification du marché ;
- La preuve d'information au soumissionnaire non retenu du rejet de son offre.

Les points forts (forces) relevés

- L'inscription du marché dans le PPM ;
- L'autorisation préalable de la DNCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

Les conditions du recours au gré à gré sont respectées au regard de l'article 49 du CMP.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve de l'indisponibilité du rapport spécial justifiant le recours au gré à gré.

Marché N° 298/MEF/MISP/DNCMP/SP fourniture de trois (03) véhicules pick-up 4X4 double cabines CFAO MOTORS 76.800.000 FCFA TTC

Il s'agit d'un marché passé par la procédure d'entente directe sans mise en concurrence, justifiée par l'urgence impérieuse.

Pièces manquantes :

- Rapport spécial justifiant le recours à la procédure de gré à gré ;
- La notification du marché ;
- La preuve d'information au soumissionnaire non retenu du rejet de son offre.

Les points forts (forces) relevés

- L'inscription du marché dans le PPM ;
- L'autorisation préalable de la DNCMP.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

Les conditions du recours au gré à gré sont respectées au regard de l'article 49 du CMP.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve de l'indisponibilité du rapport spécial justifiant le recours au gré à gré.

➤ **Gestion 2017**

Parmi l'échantillon communiqué (4 marchés), aucun marché de gré à gré ne figure.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Aucun marché n'a été passé par appel d'offres ouvert au titre de la gestion 2016.

➤ Gestion 2017

- i. Marché N° 325/MEF/MISP/DNCMP/SP relatif à l'acquisition de cinq véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) de marque NISSAN URVAN au profit du PCEI-FSP SONAEC 285.000.000 F CFA TTC
- ii. Marché N° 155/MEF/MISP/DNCMP/SP relatif à l'acquisition de deux véhicules d'intervention diverse de marque TOYOTA HILUX 4X4 de type PICK UP MONO CABINE UNIVERS AUTO 59.600.000 F CFA TTC

Les deux marchés ci-dessus cités sont des marchés allotis (composé de 2 lots) passés par une procédure d'appel d'offres ouvert.

Pièces manquantes :

- Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse ;
- Notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- ANO de la DNCMP sur l'attribution provisoire ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de preuve d'information aux soumissionnaires non retenus, du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive. ;
- Délai de passation très long. En effet, entre le dépôt des plis (26/05/2016) et la signature du marché (06/02/2017), plus de huit mois (plus de 240 jours) se sont écoulés alors que ce délai ne devrait pas dépasser 90 à 120 jours au regard du décret n°2014-551 du 24 septembre 2014.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution des deux marchés ci-dessus cités est irrégulière au regard des deux non-conformités sus décrites (les soumissionnaires non retenus n'ont pas l'information sur l'issue de la procédure).

- iii. Marché N° 190/MEF/MISP/DNCMP/SP relatif à l'acquisition de 20 véhicules 4X4 PICK UP SIMPLE CABINE au profit de la DGPN LES BAGNOLES 497.515.000 F CFA TTC

Pièces manquantes :

- Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Procès-verbal d'ouverture des offres ;
- Notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- ANO de la DNCMP sur l'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de preuve d'information aux soumissionnaires non retenus, du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est irrégulière au regard des deux non-conformités sus décrites (les soumissionnaires non retenus n'ont pas l'information sur l'issue de la procédure).

- iv. Marché N 508/MEF/MISP/DNCMP/SP fourniture de paquetage (tenue) au profit des SAPEURS-POMPIERS SOCIETE BEIC SRL 43.221.600 F CFA TTC

Pièces manquantes :

- Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse ;
- Notification du marché approuvé.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- ANO de la DNCMP sur l'attribution provisoire.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de preuve d'information aux soumissionnaires non retenus, du rejet de leur offre ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive. ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est irrégulière au regard des deux non-conformités sus décrites (les soumissionnaires non retenus n'ont pas l'information sur l'issue de la procédure).

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires étudiées, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier n° 121/07/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24 juillet 2019 (annexe n°3) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

A la date de notre rapport aucune pièce de règlement ne nous a été communiquée.

Toutefois, par courrier N° 65/06/SM/FA/BEC/BEN/19 du 1^{er} juillet 2019, nous avons demandé et obtenu à l'issue d'une séance de travail à la Direction Générale du Budget, le journal des engagements des marchés de chacune des autorités contractantes auditées.

Le tableau ci-dessous résume les observations du consultant :

➤ Gestion 2016

Au titre de la gestion 2016, aucune information sur les règlements des marchés ne figure dans le journal des engagements des marchés.

➤ Gestion 2017

Au titre de la gestion 2017, l'audit de l'exécution financière des marchés étudiés et figurant dans le journal des engagements des marchés se présentent comme suit :

AUDIT EXECUTION FINANCIERE MISP 2017

N° d'ordre	Objet	Référence	Titulaire	N° SIGFIP	Délai d'exécution	Date livraison / réception (Provisoire & définitive)	Montant prévisionnel (PPM)	Montant TTC	Montant payé	Date de règlement	Observation
2	ACQUISITION DE 20 VÉHICULES 4X4 PICK UP SIMPLE CABINE AU PROFIT DE LA DGPN	N° 190/MEF/MI SP/DNCMP/SP	LES BAGNOLES	2017000764	NF	NF	420000000	497515000			Non inscrit au PPM 2017, aucun paiement au titre de ce marché n'a été effectué dans le journal des engagements de marchés fourni par la DGB. Notons qu'il y a une différence à la hausse de 77 515 000 FCFA entre le montant PPM 2016 obtenu et celui inscrit au journal des engagements.
TOTAL								497 515 000			
	NF = non fourni										

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux moyen de non-conformité.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARM et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,75		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,75. Il y a une mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics. L'autorité contractante présente

d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	4	3	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	4	3	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	2	2	2	100%	Preuve de publication de l'avis non communiquée	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	4	3	0	0%		Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	4	3	0	0%		Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	4	3	0	0%		Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	4	3	0	0%		Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%		Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	4	3	3	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	4	3	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	4	3	0	0%		Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_REVUE DE CONFORMITE (A)				14,29%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				63,00%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				22,68%		

Conclusion : Le taux de non-conformité au titre de la gestion 2016 est de 22,68% (Performance satisfaisante).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	4	4	1	25%	defaut de preuve de publication des avis d'appel d'offres pour 1 marché	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	4	4	0	0%		Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	4	4	2	50%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	4	4	4	100%		Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	4	4	4	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	4	4	0	0%		Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	4	4	0	0%		Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				19,64%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				53,00%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				37,06%		

Conclusion : Le taux de non-conformité pour 2017 est de 37,06% (Performance moyenne).

L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

8.5. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés

Par courrier n° 121/07/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24 juillet 2019 (annexe n°3) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

A la date de notre rapport aucune pièce de règlement ne nous a été communiqué.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	KORA Ismail	PRMP
2	AMOUSSOU Ordiana	S-PRMP MISP
3	HOUENON Clémence	C/SA
4	CHAFFA Glwadys	Membre PRMP

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

Audits des marchés publics 2016 & 2017 du MISP _ PV de restitution
**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'autorité contractante : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)

Date de tenue de la séance de restitution : 17 janvier 2020

Heure de démarrage : 16h 15 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

Aucune pièce collectée

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

L'ensemble des pièces manquantes citées dans le rapport provisoire nous sera communiqué par la collaboratrice de la PRMP au plus tard le 05 février 2020.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

➤ **Gestion budgétaire 2016**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du MISP sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	GG	3	3	0	0	0
Total général		3	3	0	0	0
%		100%	100%	0%		

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

Audits des marchés publics 2016 & 2017 du MISP _ PV de restitution

Un marché sur les quatre que constitue l'échantillon de la gestion budgétaire 2016 n'a pas été communiqué aux auditeurs. Il s'agit du Marché n°307/MEF/MISP/DNCMP/SP relatif à l'entretien et maintenance des groupes électrogènes (bâtiment central R+7 et annexes) du MISP.

➤ Gestion budgétaire 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du MISP sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				REG/RSR	IRR	NUL IMP
1	AO	4	0	4	0	0
Total général		4	0	4	0	0
%		100%	0%		100%	

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

3.3- Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017.

3.4- Sur l'exécution financière

Nous avons envoyé un courrier n° 121/07/SM/FA/BEC/BEN/19 en date du 24 juillet 2019 ayant pour objet : Demande des pièces de règlement au titre des marchés audités en 2016 & 2017. Un courrier de relance en date du 09 Septembre 2019 a également été envoyé.

La PRMP a demandé aux auditeurs de renvoyer à nouveau le courrier au Ministère, à l'attention de la Direction de l'Administration et des Finances.

La séance a été levée à 17 h 03 mn

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2020

Pour BEC SARL



PRINCE-ADANANTONON
Marius

Pour l'Autorité Contractante



[Signature]
mail kopf

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : MISP

Cotonou, le 17 / 01 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	PRINCE-ADANANITONON Nandus	Auditeur BEC Sarl	65 10 39 71 bec_scp@yahoo.fr	
2	AGBO-PANZO Ky/Vanus	Auditeur BEC Sarl	65-10-39-71 bec_scp@yahoo.fr	
3	CHAFFA Abbe Gbelys V.	Membre/PRMP	97 589-766 belvickly90@gmail.com	
4	KORA Ismaïl	PRMP	96-02-84-96 gounounkaba@yahoo.fr	
5	Serge MENSAH	Associé-Gérant BEC Sarl	21 3051122 mensahserge@yahoo.fr	
6				
7				



Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)

Reçu le 04
11
19
SANDOU Anne



PRMP 9609 87 96

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTS DEPARTEMENTS MINISTERIELS DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS
BUDGETAIRES 2016 & 2017

RAPPORT D'AUDIT DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE (MISP)

VERSION PROVISOIRE

Octobre 2019

Marché N°065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

	Document de travail	Dates
X	Version provisoire	28/10/2019
	Version définitive	

GROUPE BEC

02 BP 1913 Cotonou (Benin) Tél : (229) 21.30.54.22

06 BP 60535 Lomé (Togo) Tél : (228) 22 26 92 18

2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES (France) Tél : (33)0781018628

E-mail : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

Le SMQ du cabinet BEC SARL est certifié ISO 9001/ 2015 sous le numéro 0074633-00

ANNEXE 3 : DIVERS COURRIERS DE DEMANDE D'INFORMATION



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes, N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 24 Juillet 2019

Au

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique (MISP)

Att. : Directeur Administratif et Financier
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 121/07/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 **_Demande de la liste & pièces des
règlements**

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous voudrions
vous informer que nous sommes à la phase de l'audit d'exécution physique et financière.

A cet effet, nous vous prions d'instruire vos services compétents afin que la liste des
règlements et les pièces justificatives y afférentes des marchés dont la liste est jointe en
annexe, nous soient communiquées.

Compte tenu du délai contractuel exigé pour la mission, nous vous saurions gré des
dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste des règlements nous soit
transmise de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par courriel
(bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr) dans les meilleurs délais
(de préférence le 05/08/2019).

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Sergé MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Copie de la liste des marchés concernés
Ampliation : Direction Générale du Budget du
Ministère de l'Economie et des Finances

BÉNIN: RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin: BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO: RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email: bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 36 91 10-
ORABANK Togo: TG115 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE: 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES); N°SIRET: 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Reçu le 29
05
19
SABOU Anne
18h00'

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 120/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017_ **Prise de contact et démarrage de la mission**

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18-
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 15 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique (MISP)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 50/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte
des pièces**

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **22 mai 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative des
documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de
nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 320800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint-Lyé (TROYES); N°SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191

BEC Sarl

IFAC International
Federation of Accountants

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES**
Région Paris-Seine-Saint-Denis

ONECCA TOGO



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Reçu le 28
03

Mme TESSY



Cotonou, le 27 mars 2019

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique (MISP).

Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 49/03/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différentes autorités contractantes du Bénin au titre des gestions budgétaires
2016 et 2017 (lot 1) _ **Demande de base de données des Marchés Publics
(2016 & 2017) et état des plaintes**

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre cabinet a été déclaré titulaire du marché
N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/19 relatif à la mission mieux renseignée en objet.

A ce titre, et en prélude au démarrage de ladite mission, nous vous prions de bien vouloir
nous communiquer la liste de tous les marchés passés par votre département ministériel
ainsi que l'état des plaintes reçues des soumissionnaires et/ou candidats au titre des
gestions budgétaires 2016 et 2017, de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou
par courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr).

Nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste soit
communiquée à l'équipe d'audit au plus tard le **jeudi 4 avril 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de
nos salutations distinguées.


Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/07/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lome

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES) N° SIRET : 813 116 191 000
12 - N° de TVA intracommunautaire : TVA

ANNEXE 4 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Année 2016

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'entente directe

		Auto risati on	Dossier de consultatio n		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution								Contractualisatio n			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	%Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2	3		4				5								6						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p					
4	Fourniture de trois (03) véhicules PICK-UP 4*4 double cabines	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	0	1	0	0	16	12	75%	63%	
1	Acquisition des matériels de sécurité au profit de la polic nationale	1	0	0	1	1	0	1	1	1	NA	1	1	0	0	1	0	0	16	9	56%		
2	Fourniture de dix(10) véhicules légers pick up mono cabine	1	0	0	1	1	0	1	1	1	NA	1	1	0	0	1	0	0	16	9	56%		

➤ Année 2017

Tableau d'exhaustivité de la procédure de l'appel d'offre ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Acquisition de deux (02) véhicules d'intervention diverse de marque Toyota Hilux 4*4 de type Pick-UP Mono cabine	0	0	1	1	0	1	1	1	NA	1	1	0	0	1	0	0	15	8	53%	53%
2	Acquisition de vingts (20) véhicules 4*4 pick up simple cabine au profit de la DGPN	0	1	1	1	0	0	0	0	NA	1	1	0	0	1	0	0	15	6	40%	
3	Acquisition de cinq (05) véhicules de secours et d'assistance aux victimes VSAV de marque NISSAN URVAN au profit du PCEI-FSP	0	0	1	1	0	1	1	1	NA	1	1	0	0	1	0	0	15	8	53%	
4	Fourniture de paquetages(tenue) au profit des sapeurs pompiers	1	1	1	1	0	1	1	1	1	NA	1	0	0	1	0	0	15	10	67%	

Légende de la procédure dérogatoire

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende procédure d'appel d'offre ouvert

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende de la pré-qualification

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• Propositions techniques

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• Propositions financières

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

Légende de la procédure de demande de cotation

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs
(le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Preuve de notification d'attribution provisoire
- k. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- l. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- m. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- n. Preuve de notification du marché au titulaire
- o. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 5: Tableau de détermination du délai moyen de passation

➤ **Gestion 2016**

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Fourniture de trois (03) véhicules Pick-UP 4*4 double cabine	-	1	40	3	44
2	Acquisition des matériels de sécurité au profit de la police National	-	1	40	3	44
4	Fourniture de dix (10) véhicules légers pick-UP Mono cabine			33	57	90
TOTAL						178
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						82
Volume de marchés concernés (pertinents)						2
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						41

➤ Année 2017

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Acquisition de deux véhicules d'intervention diverses de marque Toyota Hilux 4x4 de type Pick-UP mono cabine	35	4	368	10	417
2	Acquisition de vingt (20) véhicules 4*4 Pick-UP simple cabine au profit de la direction générale de la police nationale	-	-	-	-	0
3	Acquisition de cinq(05) véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) de marque Nissan VRVAN au profit du PCEI-FSp (LOT1)	35	4	252	217	508
4	Fourniture de paquetages (Tenues au profit des sapeurs pompiers)	36	-	43	5	84
TOTAL						1009
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						628
Volume de marchés concernés (pertinents)						2
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						314